



Extrait du Registre des Délibérations  
Conseil du Pôle Métropolitain  
Pays de Béarn  
Séance du 18 mars 2019

Date de la convocation : 12 mars 2019  
Nombre de délégués en exercice : 49



**Etaient présents :**

Délégués titulaires :

M. François BAYROU, M. Arthur FINZI, M. Daniel LACRAMPE, M. Jean LABOUR, M. Jean-Paul CASAUBON, M. Patrick BALDAN, Mme Françoise BESSONNEAU, M. Jean-Paul BRIN, Mme Odile DENIS, M. André DUCHATEAU, M. Bernard DUPONT, Mme Annie HILD, M. Christian LAINE, M. Jean-Yves LALANNE, M. Francis LANSALOT MATRAS, Mme Jeanine LAVIE-HOURCADE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Francis PEES, M. Charles PELANNE, M. Jean-Louis PERES, M. Alain TREPEU.

Délégués suppléants :

Mme Paule BERGES a suppléé Lydie ALTHAPÉ, M. Jean LACOSTE a suppléé Michel BERNOS, M. Henri BELLEGARDE a suppléé Pierre CASABONNE, M. Michel CAPERAN a suppléé M. Didier LARRIEU, Mme Béatrice JOUHANDEAUX a suppléé Josy POUEYTO, Mme Alexa LAURIOL a suppléé Eric SAUBATTE, Mme Geneviève PEDEUTOUR a suppléé Monique SEMAVOINE, M. Patrick LOUSTALET a suppléé Claude SERRES-COUSINE.

**Etaient représentés :**

M. Jacques CASSIAU-HAURIE a donné pouvoir à M. François BAYROU, M. Marc CABANE a donné pouvoir à Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Francis DOUX a donné pouvoir à M. Jean-Paul CASAUBON, M. Claude FERRATO a donné pouvoir à M. Jean-Louis PERES, M. Dino FORTÉ a donné pouvoir à M. Arthur FINZI, Mme Michèle LABAN-WINOGRAD a donné pouvoir à M. Christian LAINE, M. Frédéric LAHORE a donné pouvoir à M. Alain TREPEU, Mme Elisabeth MEDARD a donné pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.

**Etaient excusés :**

M. Jean-Pierre MIMIAGUE, M. Jean-Pierre BARRERE, M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, M. Philippe GARCIA, M. Emmanuel HANON, M. Laurent KELLER, M. Patrice LAURENT, M. David MIRANDE, M. Arnaud MOULIE, M. Christian ROCHÉ, M. Yves SALANAVE-PÉHÉ.

Secrétaire de séance : Mme Alexa LAURIOL

-----

**N° 3 - LANCEMENT D'UNE ÉTUDE D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN POUR L'ANALYSE DES MOBILITÉS A L'ECHELLE DU BEARN**

**Rapporteur :** Nicolas PATRIARCHE

**Mesdames, Messieurs,**

Afin de répondre aux enjeux d'attractivité et de faire émerger des projets d'intérêt métropolitain, le Pays de Béarn se doit de bâtir une stratégie de développement cohérente sur le temps long. Une analyse du fonctionnement territorial du Béarn, de ses écueils et de ses dynamiques, paraît nécessaire pour comprendre comment le territoire est structuré et pratiqué par ses habitants.

Dans cette démarche de compréhension du territoire, la question des mobilités apparaît centrale : elle est au cœur des enjeux d'accessibilité, d'attractivité, et de développement économique et touristique du Pays de Béarn.

Par ailleurs, le projet de loi d'orientation sur les mobilités prévoit que les EPCI auront à se positionner sur la prise de compétence avant le 30 septembre 2020 sur l'exercice de la compétence « Organisation des mobilités ».

Une réflexion à l'échelle de l'ensemble du Béarn devrait donc permettre d'accompagner les intercommunalités dans leur positionnement, de manière cohérente, avec une connaissance précise des enjeux posés en la matière sur le territoire.

Enfin, une stratégie commune sur les sujets de mobilités (interne et externe au territoire) doit permettre d'aborder collectivement les différentes problématiques d'infrastructures et de services de transports. Il y a là un enjeu de faire entendre la voix du Béarn et de peser sur la définition des politiques supra territoriales en matière de mobilités, notamment en vue de la préparation de la prochaine génération du Contrat de Projet entre l'Etat et la Région Nouvelle Aquitaine, et la préparation du Cadre financier pluriannuel 2021-2027 de l'Union Européenne d'autre part.

Il est donc proposé de lancer une mission de collecte de données et de construction d'un diagnostic des infrastructures, services et pratiques de mobilité à l'échelle du Béarn. Celle-ci est proposée en trois phases.

### **1. Collecte et analyses des données existantes**

Il s'agit de réaliser un travail de centralisation de la connaissance (données), de créer un réseau d'acteurs, et de compiler les études existantes. Cela concernerait les EPCI pour les initiatives et les usages, le CD64 pour les trafics routiers, le Comité de massif et/ou État pour l'Observatoire transpyrénéen, la RNA pour les flux cars et trains.

Les données collectées permettront la constitution de fonds de plans et la production de cartes thématiques à l'échelle du Béarn. Cela aboutira à la création d'un projet cartographique intégrant les données historiques à l'échelle du grand territoire et les données des EPCI. L'analyse de ces données permettra de comprendre le fonctionnement des flux sur le territoire, les interactions afin de déceler les enjeux majeurs et d'apporter des pistes de réponse aux problématiques.

### **2. Acquisition de données de mobilité issues du réseau mobile Orange**

Les données existantes seront complétées par l'acquisition de bases « flux vision » constituées des informations de déplacements enregistrées à partir du réseau mobile d'Orange. Elles permettent une analyse des destinations et provenances, notamment dans le domaine touristique, sur le périmètre pyrénéen.

### **3. Propositions partagées d'actions pour les mobilités en Béarn**

A partir de ces différentes sources de données, une analyse des enjeux sera effectuée dans un mouvement de partage et d'échanges entre les EPCI du Béarn par le biais du Pôle Métropolitain Béarn, en collaboration avec le Pays de Nay.

Les échanges issus de ce groupe pourront être consignés dans un document type « cahier d'acteurs » pouvant recenser les idées exprimées et les grandes orientations, notamment en réponse à la loi Mobilités.

Il est proposé de confier cette mission à l'AUDAP pour un temps de travail évalué à 80 jours, dont :

- 60 jours financés par Pau Béarn Pyrénées Mobilités
- 20 jours financés par le Pays de Béarn

Un budget devra être alloué à l'acquisition des données mobiles.

**Au regard des éléments ci-dessus, il vous appartient de bien vouloir :**

1- Décider du lancement d'une mission d'étude sur le fonctionnement du Béarn en termes de mobilités ;

2- Autoriser Monsieur le Président à signer une convention avec l'AUDAP pour mener à bien cette mission, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

  
Le Président  
François BAYROU

